



MILIEUX MARINS À PRÉSERVER, MÉNAGER ET RESTAURER

FNE Occitanie-Méditerranée et FNE Provence Alpes Côte d'Azur sont les fédérations régionales des associations de protection de la nature. Leur objet : veiller à la préservation du Vivant et de l'environnement en Méditerranée française.

Redessiner un avenir pour le Vivant...

Études et rapports successifs documentent régulièrement l'effondrement des écosystèmes marins de Méditerranée (-52% des populations d'espèces marines entre 1993 et 2015), dans un contexte de tropicalisation de la mer Méditerranée et de dérèglement climatique. **Cet effondrement de la biodiversité met en péril nos propres sociétés humaines en affectant notre capacité de survie et d'adaptation** face aux bouleversements climatiques[1] et nos activités vitales (pêche, médecine, agriculture, élevage...) liées à la bonne santé de la biodiversité, maritime en particulier.

Avec l'objectif de déployer des mesures de restauration sur au moins 30 % des surfaces dégradées d'ici 2030, 60 % d'ici 2040, 90 % d'ici 2050, pour les habitats d'intérêt communautaire et les habitats marins, le règlement (UE) 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2024 témoigne d'une prise de conscience et d'une volonté forte de l'Union Européenne, qui impose à tous les États-membres des mesures contraignantes pour inverser cette dégradation.

FNE Occitanie - Méditerranée et FNE Provence Alpes Côte d'Azur présentent ici quelques recommandations pour un Plan national de restauration de la nature "opérationnel et efficace, susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs qui lui ont été assignés, notamment en ce qui concerne le milieu marin, et la Méditerranée.

...à condition que l'ambition soit écologique, et non comptable

Avec la restauration écologique, c'est un enjeu de "réparation du Vivant" qui est posé. Celle-ci passe, entre autres, par la restauration des nombreux milieux et habitats abimés, et consiste à inverser les processus de dégradation en cours, à permettre la récupération d'un état de santé satisfaisant par des écosystèmes ayant subi des atteintes. Par cette formule, nous entendons **un état fonctionnel de l'écosystème littoral et marin**, c'est à dire un état dans lequel les fonctions écosystémiques sont similaires à celles qui préexistaient avant la dégradation et pérennes. **La restauration ne doit ainsi être envisagée ni comme une reconstitution d'espèce disparues, ni comme un moyen de retrouver un état "originel"**[2], ce dont nous sommes bien incapables...

Les objectifs chiffrés annoncés par la Commission Européenne envoient un signal politique fort. Nos fédérations estiment toutefois que **la priorité doit être donnée à la qualité et non à la quantité des opérations de restauration**. Se limiter à l'identification chiffrée de sites permettant d'atteindre les 30 % d'espaces marins restaurés, puis de 90 ou 100% des milieux naturels restaurés sera vain si la vie ne peut s'y maintenir et s'y développer durablement. **La pertinence de ce plan se mesurera à sa capacité à favoriser la biodiversité marine en France.**

[1] La mer est très sensible au changement climatique et le littoral constitue un enjeu majeur en termes d'adaptation. Pour autant, le milieu marin constitue aussi un levier face au changement climatique : ainsi la restauration d'habitats qui sont des puits de carbone (herbiers comme la posidonie, mais aussi sédiments meubles...) permet d'agir en atténuation du réchauffement climatique.

[2] Avant toute perturbation humaine. D'autant que sur certains écosystèmes, des seuils irréversibles sont atteints (ex : l'ouverture du Canal de Suez a entraîné l'arrivée d'espèces tropicales dont les effets sont irréversibles).

Où restaurer ?

Analyser les sites prioritaires à échéance 2030

Le choix des sites par lesquels commencer l'action comblera différents critères, parmi lesquels :

- ➔ **La contribution des sites retenus aux trames écologiques** (trames terre ↔ mer, littorales et marines) **et à leur rétablissement.** Ce afin que les mesures de restauration s'opèrent stratégiquement sur les sites ayant un rôle majeur dans la connectivité écologique via les courants marins. En effet, les échanges d'individus entre des populations séparées géographiquement favorisent leur persistance, leur résilience et leur diversité génétique[3] ;
- ➔ **L'état de santé** ou de conservation des écosystèmes côtiers et marins, ainsi que **les pressions, leurs niveaux et leurs cumuls** ;
- ➔ Le **gain écologique** raisonnablement escompté ;
- ➔ Le réalisme, la facilité de réalisation du projet, les coûts directs et indirects, financiers, économiques et sociétaux ;
- ➔ La **motivation des décideurs et acteurs locaux** à s'engager sincèrement et à mener la restauration à bien et en toute transparence.

Le manque de connaissance ne justifie pas de retarder les mesures de restauration

Atteindre les objectifs de restauration nécessite que la restauration soit appuyée sur un diagnostic précis de l'habitat de référence à l'échelle de chaque projet de restauration / site à restaurer (plutôt qu'en appliquant des normes/modèles uniformément répliqués). Or, de nombreuses connaissances restent à acquérir : état de santé des écosystèmes côtiers et marins, types, cumuls, niveaux et incidences des pressions auxquels ils sont soumis. Si ces connaissances commencent à être disponibles pour les herbiers et le coralligène, il reste de nombreuses lacunes sur d'autres types de fonds, tels que les fonds meubles.

[3] Ex : Agde et le Golfe d'Aigues Mortes (incluant le plateau des Aresquiers) sont un important site d'émission larvaire à l'échelle du Golfe du Lion et devraient être prioritairement envisagées pour des mesures de restauration.

Nous demandons qu'au fil de l'eau, ces éléments étoffent et mettent à jour **l'identification (voire la cartographie) des sites les plus dégradés et/ou présentant les plus forts potentiels de gains écologiques** à l'échelle de la façade.

Le règlement européen cible 7 habitats marins, et prévoit que l'amélioration des connaissances là où elles manquent précède la restauration. Soyons cependant vigilants à ne pas utiliser ce manque de connaissances, régulièrement brandi en toutes concertations, comme un prétexte pour repousser encore l'action en faveur de la biodiversité, le changement de nos pratiques et de nos modes de vie ou de société. En effet, l'état actuel de la biodiversité ne nous accorde pas la latitude d'attendre de tout connaître pour agir, d'autant plus qu'**éviter ou mettre fin à des activités dont nous savons la nocivité ne demande pas de connaissance du fonctionnement réel d'un système...** tout en donnant des résultats significatifs.

Comment restaurer ?

Mettre les moyens sur le plus efficace et le moins coûteux : la restauration passive

Deux types de restauration sont à combiner :

- ➔ La restauration "active"[4] : les principaux retours d'expérience concernant sa mise en œuvre (notamment à terre) montrent qu'**il est souvent difficile de maîtriser et d'intervenir efficacement sur les composantes d'un écosystème pour le restaurer.** C'est d'autant plus vrai sur le milieu marin : milieu "ouvert" et d'échanges par excellence, il est impossible d'y envisager des opérations de restauration active en vase clos. Cela explique en partie que les expérimentations de restauration active en mer n'en soient qu'à leurs balbutiements. Par ailleurs, elles peuvent être très coûteuses.

[4] La restauration "active" consiste à réduire ou supprimer les sources de dégradation en agissant sur les activités engendrant les pressions, ET intervenir sur les composantes abiotiques et biotiques de l'écosystème en ayant recours à la réintroduction d'une proportion importante des cortèges d'espèces.

➔ La restauration "passive"[5] bénéficie d'un retour d'expérience solide et a montré qu'elle entraîne une réelle amélioration de l'état écologique sur de nombreux sites. La maîtrise des pressions permet, dans le milieu marin, d'agir directement sur les facteurs de dégradation des habitats (chaluts-fonds sableux, ancrage-posidonies...). A fortiori **si on laisse le temps au milieu d'aller à son rythme...**

Cette non intervention en milieu naturel peut paraître comme une forme de renoncement, un "laisser-faire" la nature auquel nous ne sommes pas toujours prêts, en raison de notre propre culture interventionniste et de notre impatience. Or, cela ne signifie pas qu'il n'y ait rien à faire ou à financer : cela appelle au contraire une autre forme d'action (sensibilisation, accompagnement, formation...) certes moins "technique", plus "sociale", moins sensationnelle, mais plus nécessaire : **l'accompagnement des usagers ou bénéficiaires du milieu concerné** afin de diminuer au maximum les pressions s'y exerçant.

Dans ce contexte, nous demandons à ce que **les moyens qui seront alloués via le règlement restauration soient majoritairement fléchés vers la restauration passive du milieu marin**. Ce d'autant que la réduction / suppression des sources de pression est de toutes les façons une condition préalable et nécessaire au succès de mesures de restauration active.

[5] La restauration "passive" consiste à réduire ou supprimer les sources de dégradation en agissant sur les activités engendrant les pressions, puis laisser l'écosystème récupérer spontanément.

COMPENSER N'EST PAS RESTAURER

La compensation des impacts des aménagements sur le littoral ou en mer est une obligation des porteurs de projets, en application de la séquence éviter-réduire-compenser. Peut-elle constituer une partie des opérations de restauration ?

Pour FNE en Méditerranée, la destruction des écosystèmes marins ne doit pas être le moteur du financement de leurs restaurations. Aussi, l'obligation de compensation ne doit pas être considérée comme une composante du PNRN. En revanche, les porteurs de projets en charge de l'application efficace de la séquence E-R-C doivent être incités à coordonner leurs propositions d'action avec les priorités de renaturation définies dans le cadre du PNRN aux échelles régionales et locales.

Enfin, la compensation suppose des connaissances suffisantes sur les écosystèmes marins et sur leurs interactions avec les activités humaines : états initiaux environnementaux, suivi des impacts... et moyens financiers pour ce faire.

Faire une utilisation véritablement stratégique, cohérente et raisonnable des deniers publics

Compte tenu du contexte budgétaire public et de l'urgence à agir pour enrayer l'effondrement de la biodiversité marine, le choix des outils à mobiliser doit intégrer une approche coût/bénéfice. Nous proposons donc :

➔ Le **renforcement des outils de gestion existants**, et non la création de nouveaux :

- Opérations de restauration axées sur les habitats d'intérêt communautaire **au sein de zones désignées au titre de N2000**. Afin de bénéficier de dynamiques locales, de dispositifs d'acquisition de données et d'objectifs de restauration déjà construits ou en cours de construction, pourraient également être ajoutés aux zones N2000 **les sites couverts par un Schéma Territorial de Restauration Écologique (STERE) ou les futurs Sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR)** (voir encadré) ;

- Financements opérés via le **fond vert ou d'autres dispositifs existants** (Agences de l'eau...) dans le respect des règles de leurs programmes d'intervention, des financements privés sous pilotage d'un organisme public ;

➔ Une **comparaison des coûts de la restauration avec les coûts de l'inaction** (ou du scénario "business as usual"), notamment dans les zones N2000/STERE/SNCRR ;

➔ La **création (ou la complétion) d'un portail ou plateforme**, pour les acteurs souhaitant s'impliquer dans la restauration et pour le public, donnant en toute transparence des informations (sites, techniques, financements possibles, appuis possibles, outils d'accompagnement, retours d'expérience...) – à l'instar du portail technique de l'OFB, qui pourrait remplir cet office, en le complétant d'une partie plus grand public ;

➔ Une **intégration pleine et entière de la restauration dans la planification globale de l'espace maritime** (le PNRN contribuant pleinement à l'atteinte de l'objectif de bon état écologique des eaux côtières et marines), pour ne pas mener la politique de restauration "en silo".

Place à une gouvernance ouverte, éclairée et transparente

La hiérarchisation et l'arbitrage (i) des sites à restaurer, (ii) des connaissances à acquérir, (iii) des mesures à mettre en œuvre et (iv) des outils à mobiliser doivent faire l'objet de discussions et de co-décisions au niveau de la façade Méditerranée. Nous demandons de **mobiliser le GT ZPF du CMF dont le périmètre d'intervention serait élargi à la restauration des fonds côtiers / marins** à l'échelle de la Méditerranée française.

Les opérations de restauration seront quant à elles **utilement placées sous le pilotage d'un organisme public indépendant accompagné d'une instance de gouvernance multi-acteurs** (dont les associations pour la société civile. Les instances existantes : copil N2000, comité de baie... pourront être ces instances locales).

RESTAURER AVEC LES SNCRR ?

Créés en 2023, les Sites Naturels de Compensation, Renaturation et Restauration (SNCRR) sont des dispositifs encourageant les opérations de restauration de la biodiversité via des fonds privés (compensation dans le cadre de ERC ou opérations volontaires). Favorisant une mutualisation des efforts et des projets de restauration, ils créent un cadre cohérent pour répondre à une nécessité de restauration et de réhabilitation de sites dégradés dont l'importance écologique et fonctionnelle est reconnue. Cela éviterait ainsi les saupoudrages...

L'intérêt et la faisabilité de cet outil en milieu marin est à approfondir,

☞ en étudiant l'intérêt de cibler des sites orphelins de gestionnaires ou de démarches concertées, ou au contraire s'appuyer sur des dynamiques locales existantes,

☞ en identifiant points de vigilance et garde-fous :

- Mobilisation de l'outil SNCRR dans le seul cadre d'opération de compensation qui restaureraient des fonctions équivalentes perdues (habitats/espèces),
- Un pilotage par la puissance publique avec une instance de gouvernance transparente, associant les ONGs et soutenue techniquement par des scientifiques indépendants,
- Provenance des financements privés...

Vrai portage politique ou effet d'annonce ?

Avec l'objectif de restaurer au moins 30 % des terres et mers dégradées d'ici 2030 et l'ensemble des écosystèmes d'ici à 2050, le règlement européen place la barre très haute. Mais comment concilier les nécessaires moyens (humains, techniques, compétences, financiers) qu'une telle ambition appelle avec les velléités affichées de démantèlement de nos principaux organismes publics environnementaux au niveau national ?

La réorganisation envisagée des agences d'État tempère sérieusement l'allant affiché par les services techniques du Ministère à l'occasion des réunions de concertation (CMF, réunions "publiques" régionales) lors de la présentation des travaux de co-construction de ce PNRN. Une telle politique ambitieuse de restauration écologique ne peut être pilotée que par **des agences d'État, indépendantes d'intérêts corporatistes ou privés.** Le pays dispose déjà de telles agences, compétentes chacune en leur domaine, pour certaines déjà déclinées à des échelles régionales pour en garantir la connaissance fine du territoire.

Par ailleurs, le "en même temps" a fait son temps et montre ses limites dans ce contexte budgétaire tendu : **nous n'avons plus le loisir aujourd'hui de porter et de subventionner des politiques sectorielles ou des pratiques impactant significativement les milieux d'une part, et d'autre part des politiques, des actions, des mesures de restauration ou de renaturation qui tenteraient tant bien que mal de compenser les impacts des premières !**

La portée de ce Plan restauration se vérifiera à **l'aune des moyens** (humains, techniques, financiers, politiques...) qui lui seront attribués et du **niveau d'importance juridique** qui lui sera conféré vis à vis des autres politiques publiques sectorielles en mer. **Sa réussite, au degré de la diminution, de l'arrêt ou même de l'inversion de l'effondrement de la biodiversité marine en France.**